

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123153		1ere Gachée: 09:28 (1)		Date: 24/10/2025		reap231025164937		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410454		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2): 03 26 69 55 70				Véhicule: M89 8x4 ROUXEL BAC	
chantier: 045483		COLAS FRANCE		AGENCE CHAMPAGNE NORD COL5103 3 RUE MODESTE GOU 34961 LILLE CEDEX 9				M89 BACO	
		Chalons-en-Champagne		rue du groupe Libé Nord				CONSEILS DE SECURITE:	
		51000 Châlons-en-Champagne						XI:irritant	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		température:	
08:43				00:00				vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe	
PJNCNXA250		BORDURE						Chlorure	
								consistance(7)	
								Dmax	
								20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM N		CEM2 A-S 42.5 N		0					
appellation commerciale		BETON NCN Dm20 CEM2 250							
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON								NOM:	
HAUSSE ENERGIE								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):		signature:							
type et quantité:									
demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1